

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 8 avril 2016 portant affectation d'un officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1609580A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 maintenant dans un grade et dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'avis de vacance d'emplois de psychologue à temps plein officier conseil en recrutement et gestion des compétences au sein d'un groupe régional d'évaluation de la gendarmerie nationale n° INTJ1601311V (JORF n° 13 du 16 janvier 2016 - texte n° 75),

Arrête:

Article 1^{er}

La lieutenant Marion Langevin (NIGEND : 362612 – NLS : 0008144706 – NID : 969061055) est affectée au sein du groupe évaluation et psychologie, division de l'appui opérationnel, de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est, à Sathonay-Camp à compter du 18 avril 2016 pour occuper un emploi de psychologue officier conseil en recrutement et gestion des compétences.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY